

**La Direction générale de l'armement (DGA) a annoncé, ce 13 juillet, le succès des essais d'intégration des roquettes guidées laser sur Rafale pour la lutte antidrone. Ces essais, conduits en étroite collaboration avec le Centre d'expertise aérienne militaire (CEAM) de l'armée de l'Air et de l'Espace, avec le concours de Dassault Aviation et de Thales, visaient à valider en vol l'efficacité de la nouvelle capacité dite LADAC (Lutte antidrone sur avion de combat) destinée aux Rafale des forces françaises.**

Le calendrier du programme illustre une accélération inhabituelle des procédures d'acquisition. Le développement de la capacité LADAC a été lancé le 31 décembre dernier, avec la notification d'un contrat à Dassault Aviation et à Thales dans le cadre d'une « *Urgence Opération* ». Les essais, menés sous l'égide de la DGA, ont débuté dès février. Un Rafale équipé du dispositif avait été aperçu à la mi-avril sur la base d'Istres, où se trouve le centre d'essais en vol de Dassault Aviation, ce qui avait révélé publiquement l'existence des travaux.

## **Un système fondé sur des équipements existants**

La configuration retenue associe des matériels déjà en production. Elle repose sur le lanceur TELSON 12 JF, développé par Thales, qui contient 12 roquettes activées par induction ACULEUS-LG de 68 mm, ainsi que sur une nacelle optronique TALIOS pour l'acquisition et le suivi des cibles. L'emport de deux paniers permet à l'avion de disposer de 24 roquettes. Chaque panier chargé pèse environ 190 kg.

La munition présente une particularité technique : les données et l'énergie transitent par induction entre la roquette et le lanceur, sans connexion électrique. Ce mode d'activation simplifie la mise en œuvre et le rechargement des paniers. Produite par Thales LAS France, à La Ferté-Saint-Aubin (45), la roquette pèse 8,8 kg et peut atteindre des cibles jusqu'à 5 à 6 km avec une précision submétrique. Le guidage s'effectue par illumination laser de la cible, assurée par la nacelle TALIOS, dont une configuration air-air a été spécifiquement mise au point pour cette mission.

Plusieurs entités de la DGA ont été mobilisées pour la mise au point du système. Y ont notamment contribué DGA Essais en vol, DGA Maîtrise de l'information pour la configuration air-air de la nacelle TALIOS, DGA Techniques aérospatiales pour la qualification des paniers lance-roquettes en environnement électromagnétique, ainsi que DGA Ingénierie et projets et DGA Techniques terrestres, garants des performances globales du système et de sa conformité au besoin opérationnel.

## **Répondre au déséquilibre économique des attaques de drones**

Le programme répond à un constat formulé de longue date par les responsables militaires. Lors d'une audition parlementaire en octobre dernier, le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace, le général Jérôme Bellanger, avait souligné qu'il n'était « *pas soutenable* » d'utiliser des missiles MICA, dont le coût dépasse le million d'euros, pour abattre des drones valant quelques milliers de dollars, citant les engins de type Shahed-136 iranien ou Geran-2 russe employés dans des attaques de saturation. Il avait alors plaidé pour des solutions de tir à bas coût, évoquant des roquettes laser disponibles sur étagère.

L'écart de coûts est en effet considérable : un missile MICA coûte entre 700 000 et 800 000 euros, quand un drone *Shahed* est estimé entre 50 000 et 60 000 dollars. L'alternative du tir au canon de 30 mm existe, mais elle impose de s'approcher très près de la cible.

La roquette guidée occupe ainsi une position intermédiaire dans l'éventail des moyens d'interception. Selon des analyses spécialisées, le coût élevé du missile et la portée réduite du canon laissaient un créneau, entre environ 2,5 et 10 kilomètres, dépourvu de solution économiquement viable. La munition guidée améliore par ailleurs nettement la probabilité de destruction par rapport aux roquettes non guidées de même calibre, dont l'armée française détient un stock important.

## **Une mise en service imminente**

La transition vers l'emploi opérationnel doit être rapide. L'armée de l'Air et de l'Espace disposera d'une première capacité opérationnelle d'ici la fin du mois, les livraisons des matériels commandés — paniers lance-roquettes, roquettes guidées et nacelles TALIOS dotées du mode LADAC ; débutant dès juillet 2026.

Cette démarche n'est pas isolée. D'autres forces aériennes ont engagé des travaux comparables : la composante Air de la Défense belge avec un F-16 doté de roquettes APKWS-II, et la Royal Air Force, qui a mené des essais sur Eurofighter Typhoon avec l'appui de BAE Systems. Côté français, une application de la roquette guidée laser antidrone est également prévue sur l'hélicoptère Tigre, dont les équipages avaient déjà abattu des drones au canon de 30 mm lors d'opérations aux Émirats arabes unis au printemps.

Le Rafale valide sa capacité de lutte anti-drones avec la roquette guidée laser activée par induction de Thales LAS France.



Le système roquettes activées par induction (qui arme l'hélicoptère Tigre) faisait déjà partie de la panoplie armement du Rafale depuis une quinzaine d'années. Il est souvent urgent d'attendre...